

PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION NO 2016/10

TRAITEMENTS ET TARIFS DU COMITE DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ASIJ POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les traitements et tarifs de rémunération du Comité de direction, en vigueur pour la législature précédente sont les suivants :

Comité de direction : Tarifs de rémunération des membres – législature 2011-2016				
Président	séances	Fr.	40.00 par heure	vacations à Fr. 40 /heure
Membres	séances	Fr.	40.00 par heure	
Secrétaire		Fr.	40.00 par heure	

Le Comité de direction de l'ASIJ propose d'appliquer les traitements et tarifs suivants pour la législature en cours :

Comité de direction : Proposition des tarifs de rémunération des membres – législature 2016-2021				
Président	Séances + Annuel fixe	Fr.	40.00 par heure Fr. 1'500.00	vacations à Fr. 40 /heure
Membres	séances	Fr.	40.00 par heure	
Secrétaire		Fr.	40.00 par heure	

Les traitements et tarifs de rémunération du Conseil d'établissement, précédemment en vigueur sont les suivants :

CONSEIL D'ETABLISSEMENT	Législatures précédentes		
Président	Fr. 140.00	par séance	vacations à Fr. 35/heure
Membres	Fr. 30.00	par séance	

Le Comité de direction de l'ASIJ propose d'appliquer les traitements et tarifs suivants pour la législature en cours :

CONSEIL D'ETABLISSEMENT	Propositions pour la législature 2016-2021		
Président	Fr.140.00	par séance	vacations à Fr. 35 /heure
Membres	Fr.30.00	par séance	

Le secrétariat du Conseil d'établissement sera assuré par M. Nicolas Deprez, responsable administratif de l'ASIJ dans le cadre de ses fonctions.

Nous vous prions de bien vouloir accepter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les indemnités proposées ci-dessus.

Le présent préavis a été approuvé par le comité de direction, dans sa séance du 12 octobre 2016.

Au nom du Comité de direction



Etienne Cherpillod
Président



Nicolas Deprez
Resp. admin.

Délégués responsables : Jérôme Porchet et Louis Pipoz